

APPEL F.R.S.-FNRS POUR GRANDS EQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES 2010

POURQUOI ?

Cet appel est réservé aux demandes « gros équipement » d'un coût TVAC supérieur ou égal à 200.000 €. Seules les reprises de personnel de type scientifique logistique seront acceptées (aucune création de poste).

Démarrage du projet : 2011

POUR QUI ?

Les promoteurs porte-parole responsables de chaque institution intervenant dans le projet doivent, soit être chercheurs permanents du F.R.S-FNRS, soit être nommés à titre définitif au sein d'une université de la CfB, d'une institution scientifique de l'Etat ou de la CfB ou bénéficier d'un poste probatoire (assimilé à une fonction à durée indéterminée).

COMMENT ?

Procédure d'introduction

Pour introduire un projet, une demande d'accès devra être sollicitée au F.R.S.-FNRS par e-mail à semaphore@frs-fnrs.be en précisant :

- En objet « Projet appel infrastructures 2010 »
- Les nom, prénom, adresse e-mail des promoteurs de la demande
- Un acronyme identifiant le projet (40 caractères max.)

Dès le lundi 16 août 2010, le F.R.S.-FNRS donnera accès au formulaire électronique au promoteur porte-parole responsable. Toute demande devra être introduite sur la plateforme SEMAPHORE.

QUAND ?

Le chercheur désirant introduire un projet doit le valider avant le **mercredi 15 septembre 2010** à quatorze heures (GMT+1). Tout projet validé après cette date et cette heure ne sera pas recevable.

Après la validation, seul le document « *Accord des parties sur le projet* » signé par le(les) promoteur(s) devra être transmis à la cellule recherche de l'institution de la Communauté française (ou Rectorat) qui se chargera d'obtenir la signature des autorités académiques.

Date limite de rentrée de ce document signé au F.R.S.-FNRS (rue d'Egmont 5 à 1000 Bruxelles) : **jeudi 23 septembre 2010**.

EVALUATION

1. 2 étapes, dont une commission scientifique unique

- Evaluation étape 1: experts scientifiques des thématiques concernée
- Evaluation étape 2: une commission scientifique unique

2. Critères d'évaluation étape 1

- Qualité scientifique des équipes et de leurs thématiques
- Pertinence de l'équipement demandé par rapport aux thématiques de recherche proposées
- Qualité du plan de gestion

[Plus d'informations sur Comment préparer le dossier de demande de financement ?](#)